Mercredi 14 juillet 2021

L'huile de coprah



le biocarburant d'Ouvéa en Nouvelle-Calédonie

Sur l'île d'Ouvéa dans la Province des Îles Loyauté, un carburant bio est fabriqué depuis 2004 : l'huile de coprah. La production d'huile de coprah a commencé en 1991 sur l'île d'Ouvéa en Nouvelle-Calédonie. Treize ans plus tard, la culture s'est développée et les responsables de la Coopérative Agricole et Aquacole des producteurs d'Ouvéa ont conclu un partenariat avec la centrale ENERCAL, dont un des cinq groupes peut aujourd'hui fonctionner entièrement à l'huile de coprah.



De la noix de coco à l'énergie électrique

La production de coprah à Ouvéa, c'est une cocoteraie de plus de 3 000 hectares, 275 tonnes de coprah sec (2017) et 204 567 litres d'huile (2017) par an.

On comptabilise environ 170 producteurs de coprah pour 56 fours à coprah à Ouvéa en Nouvelle-Calédonie. Le rendement du groupe ENERCAL fonctionnant à l'huile s'élève à 300 kVA pour une puissance électrique de 240 kW.

Le trésor de l'île d'Ouvéa

L'île d'Ouvéa peut progressivement se diriger vers une autonomie énergétique en augmentant la part d'énergies renouvelables dans le réseau électrique de sa commune. Actuellement, les besoins électriques de la commune sont couverts à 8% par l'huile de coprah. Mais ce pourcentage peut être augmenté à 35% dans les prochaines années.

Le coprah est un acteur central du développement de l'île. Sa culture permet le « mieux vivre » des habitants, des terres et valorise le potentiel agricole de la commune. Depuis le lancement de la fabrication d'huile, la production de coprah a dynamisé la filière cocotier et la vie à Ouvéa, jusqu'à devenir un carburant bio utilisé pour les besoins électriques locaux. Un véritable trésor cultivé par les agriculteurs d'Ouvéa.



La Province des Îles Loyauté mise sur le développement durable

Lifou est par exemple entièrement alimentée en électricité par de l'éolien, du photovoltaïque ou des moteurs thermiques fonctionnant à l'huile alimentaire recyclée et de coprah.

Lifou, Maré et Ouvéa sont aussi aujourd'hui sollicitées par le secteur privé pour l'installation sur leur foncier de fermes photovoltaïques.



Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a d'ailleurs autorisé le mois dernier, l'exploitation de deux centrales photovoltaïques à Ouvéa, les premières d'une telle envergure et d'une puissance totale de 1,5 MWc. Elles répondent aux objectifs de la programmation pluriannuelle des investissements concernant la part d'énergie renouvelable dans les îles non interconnectées au réseau de la Grande Terre, 30% fin 2020 et 60% fin 2025.

« Il y a un réel intérêt à soutenir le développement des énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire » a déclaré Christopher Gygès, en charge de l'énergie « et d'autant plus sur les îles Loyauté où l'on doit encore transporter du gasoil sur barge, ce qui représente à la fois un risque environnemental et une contrainte financière. »